

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité,
Avis public est donné de ce qui suit :

Une demande en vertu des règlements sur les dérogations mineures a été présentée pour la propriété du 2252, chemin Royal, Sainte-Famille I.O.

- La demande, consiste à réduire la marge arrière du lot 6 186 023.

Que cette demande sera étudiée lors de la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 1 août, à 20 heures à la salle municipale.

À cette séance, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donnée à Sainte-Famille Ile d'Orléans ce 13^{ième} jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.

Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale / greffière trésorière